

[Text]

part of the conference. Is that a proper statement of the factual situation?

Mr. Kennett: Yes. I was not able to sit on any of that procedure, I am sorry, but Mr. Clennett was there throughout.

Mr. Scott: Mr. Clennett was with us at all of the meetings.

Mr. Clennett: If I might make a comment with regard to the statement, it is accurate except that the priorities were priorities assigned to suggestions by the Canadian Bankers' Association. I would not want to indicate that the department subscribes to them or does not.

The Chairman: Did I say that?

Mr. Clennett: I think you suggested that we had all agreed. The priorities were purely those of the bankers.

The Chairman: I am not suggesting that, but I am suggesting this, that the priorities were indicated by the Canadian Bankers' Association at the conference at which you were, or we conveyed that information to you afterwards. You did know what they were.

Mr. Clennett: Yes.

The Chairman: I am not saying that you expressed a view for or against.

The next stage, Mr. Kennett, if we are going to pursue this matter properly, is to have some understanding with you, if that is possible, as to measures that, on the factual and legal situation, warrant being taken. Have you any suggestions with respect to that, or should we just go ahead and use our judgment and propose them?

Mr. Kennett: Mr. Chairman, I would suggest that you use your judgment and make recommendations. It is difficult for me to be seen to support a recommendation that you may make and then have the minister decide otherwise.

The Chairman: What I have indicated to you, in my experience, is not an unusual procedure, even with your minister, in regard to other bills. I am not forcing anything, I would not try to, and I know it would not serve any purpose because you are not one who is going to be forced.

Mr. Kennett: We would certainly be prepared to continue this exercise with your experts, not with the banks, and indicate what our feelings would be.

The Chairman: What we can do is simply say that on certain of these amendments we think they are substantial and we think the bill would be a better and fairer bill if they were made. We do not mind telling you that. Then either you could indicate your support or we can use our own judgment. If the committee decides they are important enough, we will go ahead and recommend them.

Mr. Kennett: We would be happy to participate in such an exercise.

[Traduction]

avez participé partiellement à ces discussions. N'est-ce pas là un bon rappel des faits?

M. Kennett: Effectivement. Je regrette de n'avoir pu participer à l'élaboration de cette procédure, mais M. Clennett était là.

M. Scott: M. Clennett a participé à toutes les réunions avec nous.

M. Clennett: Si vous me le permettez, j'aimerais faire une observation concernant cet énoncé des faits. Il est exact, sauf que les priorités avaient été fixées par l'Association des banquiers canadiens. Je ne veux pas dire par là que le ministère y souscrivait nécessairement.

Le président: Est-ce que j'ai dit cela?

M. Clennett: Sauf erreur, vous avez laissé entendre que nous y souscrivions tous. Les priorités n'étaient que celles des banquiers.

Le président: Ce n'est pas ce que je voulais dire, mais je prétends que les priorités ont été suggérées par l'Association des banquiers canadiens à la conférence à laquelle vous assistiez ou sur laquelle on vous a fourni un compte rendu. Vous en avez pris connaissance.

M. Clennett: Oui.

Le président: Je n'ai pas dit que vous vous étiez montré favorable ou défavorable.

La prochaine étape, Monsieur Kennett, si nous voulons poursuivre cette discussion comme il se doit, serait de nous entendre, si cela est possible, sur les mesures qu'il faudrait prendre pour assurer certaines garanties de fait et de droit. Auriez-vous quelque suggestion à faire ou devrions-nous simplement poursuivre et baser nos recommandations sur notre jugement?

M. Kennett: Monsieur le président, je vous proposerais d'user de votre jugement et de faire des recommandations. Il m'est difficile d'appuyer ouvertement une recommandation que vous pourriez faire et voir le ministre en décider autrement.

Le président: Oui, sauf que selon mon expérience, ce dont je vous ai parlé n'est pas une procédure exceptionnelle pour d'autres projets de loi, même avec votre ministre. Je ne veux rien forcer, je n'essaierai pas de le faire, et je sais que cela ne servirait pas à grand chose, car vous ne vous laisserez pas imposer quoi que ce soit.

M. Kennett: Nous serions sûrement disposés à poursuivre dans ce sens avec vos experts, mais non avec les banques, en indiquant notre point de vue.

Le président: Nous ne pouvons simplement dire que certains de ces amendements nous paraissent importants et que le projet de loi nous paraîtrait meilleur et plus équitable s'ils y étaient apportés. Nous pouvons très bien vous le dire. Ensuite, ou vous nous appuieriez ou que nous utiliserons notre propre jugement. Si le Comité décide qu'ils sont suffisamment importants, nous déciderons de les recommander.

M. Kennett: Nous serions heureux de précéder ainsi.